

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 679

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 679 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 16 janvier 2023, intitulé : « **Règlement numéro 679 autorisant des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons des rues Jolibois et Pierre-Dupont et de l'avenue Brabant pour un coût de 4 300 000 \$ et décrétant un emprunt de 4 300 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 mars 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 22 mars 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière